

retirer C-96, puisqu'ils ont déjà refusé notre amendement qui était de permettre le *opting out* pour les provinces.

Maintenant qu'ils ont refusé l'amendement, la seule solution qui nous reste, c'est qu'ils retirent l'ensemble du projet de loi, de telle sorte qu'on puisse en revenir à clarifier la situation et à faire que le Québec puisse être le seul responsable dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre, qu'il s'équipe de telle façon qu'il sera capable de faire face aux défis de changements de la société.

J'espère que le gouvernement, à la suite de l'ensemble des arguments qui seront présentés, aura la décence de retirer le projet de loi.

[Traduction]

**Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.):** Madame la Présidente, mardi, nous avons examiné l'amendement proposé par la députée de Mercier, une motion qui n'a aucun rapport avec le projet de loi C-96. Nous pouvons peut-être maintenant avancer.

Lorsque je réfléchis aux diverses déclarations que les députés ont faites au sujet de ce projet de loi, il me semble que nous devons trancher deux questions vraiment fondamentales. D'abord, le projet de loi C-96 représente-t-il un changement dans les pouvoirs légaux qui permettrait au gouvernement fédéral de s'ingérer dans les sphères de compétence des provinces? Ensuite, le ministère créé par le projet de loi C-96 est-il le genre de ministère que nous voulons, un ministère qui offrira le meilleur service possible et le bon type de service aux Canadiens?

Nous pouvons traiter très brièvement de la première question. Le ministre du Développement des ressources humaines y a répondu clairement et le projet de loi y répond clairement. Il n'y a aucun changement de fond aux pouvoirs légaux actuels. L'article 6 du projet de loi limite les pouvoirs du ministre aux domaines de compétence du Parlement, de sorte qu'il ne peut y avoir aucune ingérence dans les sphères de compétence des provinces.

La discussion est donc réellement close. Certains diront peut-être le contraire. Ils diront que le projet de loi est un complot secret pour envahir les domaines de compétence des provinces, mais peu importe le nombre de fois qu'ils le diront, cela ne changera rien à la réalité. En dernière analyse, nous devons fonder toute conclusion sur ce qui est réellement écrit noir sur blanc dans le projet de loi, et non pas sur ce qui se trouve dans l'imagination d'autres personnes. Ce qui est écrit noir sur blanc dans le projet de loi C-96 est très clair: il n'y a aucune ingérence possible ou voulue dans les sphères de compétence des provinces.

La deuxième question mérite une plus longue observation. Est-ce là le genre de ministère que nous voulons créer?

Fondamentalement, ce projet de loi réunit les différents éléments, programmes et politiques du gouvernement fédéral reliés au développement des ressources humaines dans un système intégré cohérent. C'est la base d'une nouvelle approche pour aider les Canadiens à faire face à l'évolution incroyable de la situation sur le marché du travail et dans l'économie en général. Il jette également les bases d'une nouvelle relation entre le gouvernement fédéral et les Canadiens, entre les divers ordres de gouvernement, entre les gouvernements et les collectivités loca-

### Initiatives ministérielles

les. Comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a déclaré lorsqu'il a proposé la deuxième lecture:

Le projet de loi n'est pas à la gloire du statu quo ou de l'organisation en place. C'est une tentative d'assurer une administration renouvelée et innovatrice [...]. L'ancienne méthode est tout simplement dépassée dans le monde d'aujourd'hui. C'est l'une des raisons qui ont amené le gouvernement à mettre au point un nouvel éventail d'instruments réunis dans le cadre d'une politique axée sur un domaine d'intérêts bien définis.

Le ministre a ajouté que cela donnait au gouvernement une base à partir de laquelle s'attaquer au problème du déficit, non pas le déficit budgétaire, mais le déficit humain—un déficit aussi nuisible au bien-être des individus que le déficit budgétaire.

Comment ce nouveau ministère peut-il aider à s'attaquer aux problèmes que pose le déficit humain au Canada? Je prétends que c'est en offrant un guichet unique dans les collectivités du pays, en regroupant toutes les ressources du gouvernement fédéral et de la collectivité pour aider les gens à trouver des emplois et à les garder. Il donne également l'occasion de travailler en plus étroite collaboration avec les provinces, de rassembler toutes les ressources du pays pour aider les gens à se trouver un emploi. C'est la priorité du gouvernement. C'est la principale préoccupation des Canadiens, nous le savons.

Dans le cadre de ce débat, nous avons entendu de nombreux exemples qui montrent que cette façon d'aborder la question donne déjà des résultats. Nous avons appris que le ministère crée un nouveau réseau intégré de services décentralisés en offrant non plus 450, mais bien 750 points de service qui desservent les plus petites localités 24 heures par jour. Il y a quatre fois plus de bureaux où les personnes âgées peuvent obtenir un service personnalisé. On utilise la meilleure technologie disponible pour accélérer le service, en réduisant le délai de traitement des demandes d'assurance-chômage de deux jours, en faisant passer le délai d'attente pour le traitement des demandes de prestations de sécurité de la vieillesse de huit jours à une demi-journée.

• (1110)

Nous savons maintenant comment des modifications importantes rendent les prêts aux étudiants plus accessibles, plus souples et garantissent leur maintien. On aide ainsi plus de 300 000 étudiants cette année seulement en offrant des subventions spéciales à plus de 13 000 étudiants ayant grandement besoin d'aide financière. On nous a appris également que les stages pour les jeunes conduisent à la création de véritables emplois pour quelque 24 000 jeunes Canadiens et que 130 projets lancés dans le cadre du Service jeunesse dans tout le pays aident les jeunes à servir leurs collectivités tout en obtenant une expérience de travail très utile. Nous savons que c'est essentiel.

On nous a dit que le ministère concluait désormais des partenariats plus solides avec le secteur privé. Il y a eu une augmentation du financement des conseils sectoriels, des partenariats où, pour chaque dollar du fédéral, l'industrie fournit 1,50 \$ pour aider les Canadiens à s'adapter à la nouvelle économie. Nous devons tous reconnaître que c'est une réalité.

On nous a expliqué que le gouvernement fédéral élaborait de nouveaux partenariats avec les provinces, grâce à des initiatives conjointes. Cela aide quelque 60 000 mères célibataires, travailleurs âgés, autochtones et jeunes à acquérir de nouvelles compétences et à obtenir de nouveaux emplois.